

Les points phares de ma politique de santé 2013-2021

Lorsque, je me retourne pour observer le travail que j'ai accompli dès le printemps 2013 en tant que ministre de la santé, je constate avec gratitude que beaucoup de choses ont été réalisées. Le système de santé de notre canton est désormais prêt à relever les défis à venir.

Lorsqu'en mai 2013, j'ai repris au sein de mon département les affaires sanitaires, l'Hôpital du Valais (HVS) se trouvait en pleine tourmente. Ma première priorité a donc été de ramener le calme au sein de cette structure. Pour y parvenir, il a d'abord fallu renouveler le Conseil d'administration et nommer un nouveau président. Avec le recul, je peux dire que le choix porté sur le Prof. Dominique Arlettaz, ancien recteur de l'Université de Lausanne, a été très judicieux. Ensemble, durant ces deux législatures, notre excellente collaboration nous a permis de préparer l'HVS à envisager les prochaines décennies avec sérénité. Autre élément indispensable à la stabilisation et à la bonne gestion du système hospitalier, j'ai mis en place une stratégie du propriétaire. Celle-ci définit clairement les rôles et les attributions de chacun des organes que sont le Conseil d'administration et la Direction générale de l'HVS d'une part, et, d'autre part, le Département de la santé et son service ainsi que le Conseil d'Etat.

La stabilité retrouvée, il a ensuite été possible de réfléchir à un nouveau concept de planification pour l'Hôpital du Valais. A terme, toutes les opérations chirurgicales du Valais romand seront regroupées sur le site hospitalier de Sion. Les hôpitaux de Sierre et Martigny conserveront les soins somatiques aigus en médecine afin d'assurer à la population de ces régions une prise en charge hospitalière de proximité. L'hôpital de Martigny offrira également des suites de traitement postopératoires en orthopédie-traumatologie. Ce concept prévoit également de regrouper d'ici à 2028 toute l'activité hospitalière du Haut-Valais sur le site de Brigue. Afin de concrétiser cette réorientation, l'agrandissement et la construction de nouveaux bâtiments à Sion et à Brigue ainsi que la rénovation des autres sites hospitaliers s'avèrent nécessaires. Le 9 mai 2019, le Parlement a accepté les demandes de cautionnement pour un total de 400 millions de francs. La construction a déjà commencé en automne 2020 à Sion. Par ailleurs, la stérilisation centrale à Martigny et le parking couvert pour l'hôpital de Sion sont déjà en fonction.

Autre élément clé de l'offre hospitalière destinée aux valaisannes et valaisans, le nouvel hôpital de Rennaz pour le Chablais a également été construit durant mon mandat. L'Hôpital Riviera-Chablais Valais-Vaud a officiellement été inauguré le 29 août 2019. Après des difficultés initiales, la base financière de l'établissement a pu être renforcée à partir de 2021.

En parallèle de cette refonte globale du paysage hospitalier du canton, je me suis attelée à réformer l'appareil législatif du domaine sanitaire valaisan.

La loi sur la santé totalement révisée entrera en vigueur au premier mai 2021. Les principaux changements apportés ont été l'intensification de la coopération entre les professionnels de la santé, le pilotage des installations sanitaires, l'affermissement des droits des patients et de la protection des données, la création de la fonction d'Ombudsman et le renforcement des soins de base.

Afin de faire face à la pénurie de personnel infirmier, j'ai proposé avec succès au Parlement la loi sur la mise à disposition des places de stage et d'apprentissages pour les professions non universitaires de la santé. Ainsi, dès aujourd'hui, davantage d'infirmières et d'infirmiers pourront être formés pour les hôpitaux, les EMS et les soins à domicile, en fonction de la demande.

La révision de la loi sur les soins de longue durée a permis de favoriser la mise à disposition d'une offre complète et coordonnée de prestations de soins de longue durée répondant aux besoins de la population en général et des personnes âgées en particulier, répartie

équitablement sur l'ensemble du territoire cantonal. Ainsi, l'accès aux logements de courte durée et aux structures d'accueil de jour a notamment été facilité et le Spitex a pu être considérablement étendu. En outre, les aidants familiaux et le bénévolat sont davantage soutenus. Cela m'a ainsi permis de concrétiser ma volonté de permettre aux personnes âgées en Valais de mener une vie digne pendant leur vieillesse.

Les finances cantonales ayant repris des couleurs après des années difficiles d'économies, il est ainsi à nouveau possible d'augmenter les subventions individuelles pour les réductions des primes d'assurance-maladie. En conséquence, en 2021, un total de 225,6 millions de francs de subsides seront versés. Cette aide profitera principalement aux personnes en situation financière modeste et aux familles avec enfants.

Enfin, impossible de passer sous silence la pandémie de coronavirus qui a marqué ma dernière année de mandat. Une telle situation extraordinaire ne peut pas être maîtrisée sans la coopération étroite de toutes les autorités concernées. Je tiens ici à remercier du fond du cœur les collaborateurs et collaboratrices de l'Etat du Valais ainsi que à tous les professionnels de la santé qui ont produit un immense effort sur une très longue période qui je l'espère pourra prendre fin cette année.

Je suis heureuse que le système de santé valaisan ait été modernisé et soit bien équipé pour l'avenir. Je souhaite que notre population puisse à l'avenir continuer à bénéficier de services de santé de haute qualité.